# VISITES DES LIEUX DE PRIVATION DE LIBERTÉ

# LIEUX DE RÉTENTION ADMINISTRATIVE
# (ZONES D'ATTENTE ET CENTRES DE RÉTENTION ADMINISTRATIVE)

## Rapport de visite concernant :

*Type d'établissement : (Nom de l'établissement, adresse et coordonnées)*

☐ Zone d'attente de :

☒ Centre de rétention administrative d'HENDAYE

***Rappel du cadre légal***

Article **719** du code de procédure pénale : « (…) *les bâtonniers sur leur ressort ou leur délégué spécialement désigné au sein du conseil de l'ordre sont* ***autorisés à visiter à tout moment (…) les lieux de rétention administrative, les zones d'attente*** *… »*

*Pour les zones d'attente : articles L. 340-1 à L. 343-11 et R. 340-1 à R. 343-34 du CESEDA*

*Pour les centres de rétention administrative : articles L. 740-1 à L. 744-17 et R. 740-1 à R. 744-17 du CESEDA*

* * *

**Date de la visite** *: 17/11/2023*
Heures de visite : DÉBUT : 14 h 40 FIN : 15 h 50

**Visite effectuée par** *:*

Maître Agnès HAUCIARCE-REY, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau de BAYONNE,

Maître Christophe DESPREZ, Membre du Conseil de l'Ordre, Délégué.

Indiquez le nombre total de personnes présentes à la visite : 6, dont l'Adjoint au Centre de Rétention, la Chef de rétention et plusieurs surveillants.

**Avez-vous prévenu de votre visite ?** ☐ OUI ☒ NON

*Nom de la personne en charge de l'établissement :*

*Nom de l'adjoint ou des adjoints : Monsieur CREMADES*

*Noms et grade de la ou des personnes qui vous accompagnent au cours de la visite :*



*Tout au long de la visite, il est recommandé de prendre des photos des lieux.*

# I- INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE LIEU VISITÉ

- **Adresse et type de local** :

| |
|---|
| Centre de Rétention Administrative d'HENDAYE<br>1, Rue Joliot Curie<br>64700 HENDAYE |

- **Avez-vous pu consulter le registre du lieu de rétention administrative ?** ☒ OUI ☐ NON

- **Votre visite a-t-elle été notifiée sur le registre du lieu de rétention administrative ?** ☐ OUI ☒ NON

- **Avez-vous pu échanger avec un retenu ?** ☒ OUI ☐ NON

  Quelques retenus se sont plaint de la saleté, de ce qu'ils ne mangent pas bien voir périmé, de ce qu'ils dorment mal ou ne peuvent parler.

  Un retenu a évoqué l'ingestion de 5 pièces de monnaie sans qu'on le prenne en charge.

# II- STATISTIQUES

- **Nombre de refus d'entrée (ZA) et de mesures d'éloignement (rétention) ?** _____
- **Nombre de personnes maintenues :** 29
  - Focus sur les familles ? 0
  - Focus sur les mineurs isolés ? 0
- **Nombre de demandeurs d'asile ?** 2/3 par mois en moyenne (de 0 à 7 au maximum)
- **Nombre de personnes refoulées (ZA) / renvoyées (rétention) ?** 30 %
- **Nombre de personnes « libérées » par le JLD ou la cour d'appel ?** 15 % en 1ère prolongation
- **Durée moyenne du placement ?** 30 jours



*Tout au long de la visite, il est recommandé de prendre des photos des lieux.*

## III- CONDITIONS MATÉRIELLES

- **Quelle est la configuration des locaux (nombre et usages de pièces, superficie, emplacement par rapport aux parties administratives, parties collectives, espaces de détente, en plein air, matériel de loisirs, etc…) ?**

Bâtiment séparé derrière le commissariat de police, sur rdc et un étage.

Entrée sas, local visites et avocat vitré.

Poste de surveillance (caméras dans tout le centre, sauf chambres – enregistrements conservés 1 mois), bureaux administratifs et fouille.

A côté du poste : 1 chambre d'isolement (!?)

Environ 3 par an (2023 = 3).

Partie rétention derrière = chambres + 1 cour grillagée au-dessus (1 table ping-pong, 2 appareils de musculation), 1 pièce baby-foot, 1 salle de prière.

A l'étage chambres, petite cour grillagée (2 petits banc sport), local La Cimade, local OFII, réfectoire et pièces de service.

Cours plutôt sales avec traces brulures. Plus généralement sols tachés.

- **Capacité d'accueil ?** 30

  Actuellement 25 hommes.

- **Nombre de personnes par chambre ?** 2

  TV H.S. + câbles utilisés pour téléphones – En cours de réapprovisionnement.

  Chambres ouvertes, possibilité de fermer de l'intérieur. Mais commande à distance

- **Existe-t-il un dispositif particulier pour les familles ?**

  ☐ OUI ☒ NON

- **Si oui, lequel ?**

Les places familles existant antérieurement ont été transformées pour plus d'hommes.

- **Les personnes retenues ont-elles été en mesure de s'alimenter ?** ☒ OUI ☐ NON

- **Dans quel lieu les repas sont-ils servis ?**

  Réfectoire

- **Le repas a-t-il été servi chaud ?** ☒ OUI ☐ NON

  Création par La Culinaire (société), livraison quotidienne, barquettes alimentaires, entrée, pain, fromage, dessert.



*Tout au long de la visite, il est recommandé de prendre des photos des lieux.*

- **Les éventuels interdits ou régimes alimentaires ont-ils été pris en considération dans le choix du repas ?** ☒ OUI ☐ NON

  Pas salé, pas gras.
  Sans porc. Diner décalé en période de Ramadan. (80 % de musulmans)

- **Point d'eau et d'hygiène (douches individuelles ou collectives, fréquence, mise à disposition d'un trousseau d'hygiène de première nécessité, etc…) ?**

| |
|---|
| Douches individuelles dans les chambres, chaudière en continu (coin sdb + lavabo, toilettes).<br><br>Kit indigent (slip chaussettes, t-shirt), kit hiver, kit hygiène.<br><br>Serviettes et draps peuvent êtres lavés en blanchisserie chaque semaine. Linge personnel lavé et séché sur place, à la demande. |

# IV- ACCÈS AUX DROITS

## 1. DROITS GÉNÉRAUX

- **Modalités d'informations sur les droits ?** ☒ OUI ☐ NON

- **Accès gratuit à un interprète ?** ☐ OUI ☒ NON

  Seulement pour les audiences.
  ISM interprétariat, par téléphone avec La Cimade, dans son local.

- **Accès à un représentant du Consulat (sauf pour les demandeurs d'asile)** ?

  ☐ OUI ☒ NON

- **Modalités de communication avec toute personne de son choix (droit de visite et/ou téléphone) ?** ☒ OUI ☐ NON

  Visites famille 30 minutes (possibilité d'allongement en fonction de l'affluence).

## 2. ACCÈS À UN MÉDECIN ET AUX SOINS

- **Cabinet d'infirmier sur place ?** ☒ OUI ☐ NON

  UNCRA, organisme.
  2 infirmiers (1 homme, 1 femme).
  Lundi au 8 h /18h.
  Médecin lundi, mercredi, jeudi jusqu'en début d'après-midi.
  Local sécurisé par une grille - + chambre sanitaire.

- **Convention avec un hôpital ?** ☒ OUI ☐ NON

- **Entretien avec un médecin choisi qui se déplacerait ?** ☐ OUI ☒ NON

## 3. ACCÈS À UNE ASSOCIATION

- **Les personnes retenues ont-elles accès à une association ?** ☒ OUI ☐ NON

- **Si oui, laquelle ?** La Cimade (+ local OFII)

- **L'association est-elle présente dans les lieux ou à distance ?** dans les lieux = local

- **L'association intervient-elle pour fournir des informations sur les droits et le dossier ?** ☒ OUI ☐ NON

- **L'association intervient-elle pour faire valoir les droits des personnes retenues ?** ☒ OUI ☐ NON

## 4. DEMANDEURS D'ASILE

- **Les demandeurs d'asile ont-ils bénéficier d'un entretien avec un agent de l'Ofpra ?**

  ☐ OUI ☒ NON

- **Si oui, comment s'est déroulé cet entretien (case à cocher) ?**

  ☐ Physique
  ☐ Par téléphone
  ☒ En Visio

- **Quel est le délai moyen de réponse ?**

  Dossier envoyé et ensuite visio OFPRA.
  Depuis 2022, pas de visite OFRPA.
  En cas de refus, réponse sous 3 jours.

## 5. Avocat

- **La liste des avocats du barreau concerné est-elle affichée dans les locaux ?** ☒ OUI ☐ NON

- **Accès de l'avocat dans un local garantissant la confidentialité ?** ☒ OUI ☐ NON

  Local vitré à l'entrée (également pour les familles) peu satisfaisant en termes de confidentialité.
  Mais possibilité de demander un bureau (solution peu utilisée pour des raisons de sécurité invoqués par nos confrères, selon nos interlocuteurs).

## 6. SALLES D'AUDIENCE

- **Délocalisées ou transport avec escorte aux juridictions ?**

  En l'état transport juridictions, sous escortes.

### 7. CONDITIONS GENERALES

- **Avez-vous constaté des violences ou des mauvais traitements sur les personnes retenues ?**

  ☐ OUI ☒ NON

- **Les locaux sont-ils adaptés aux personnes handicapées ?**

  ☐ OUI ☒ NON

Pas de retenus en fauteuil car restaurant (+ infirmerie, locaux La Cimade, OFII) à l'étage.

## V- ACTIONS DU BATONNIER A L'ISSUE DE LA VISITE

**Quelles actions avez-vous ou allez-vous mener à l'issue de la visite ? (Rapport, courriers, signalements, recours…)**

| |
|---|
| Rapport |

## VI- RELAI A LA PRESSE LOCALE / NATIONALE

**Avez-vous contacté la presse ?**

☐ OUI ☒ NON

## VII- CONCLUSIONS / VOS RECOMMANDATIONS

| |
|---|
| Propreté moyenne avec sols sales et tachés.<br><br>Local avocat assurant totale confidentialité, à différencier, sécuriser.<br><br>Procédure et conditions d'isolement non totalement encadrées et ne permettant pas un contrôle des avocats ou même du Juge des Libertés et de la Détention.<br><br>Il nous a été indiqué qu'il ne s'agissait que de placements pour « quelques heures » (?), après avis parquet et que ces placements faisaient encore l'objet d'une inscription à un registre spécial, lequel nous a été présenté.<br><br>Il conviendrait toutefois que cela puisse être mentionné à la procédure soumise aux audiences (par exemple en le mentionnant encore au registre général ? |



*Tout au long de la visite, il est recommandé de prendre des photos des lieux.*

*Tout au long de la visite, il est recommandé de prendre des photos des lieux.*

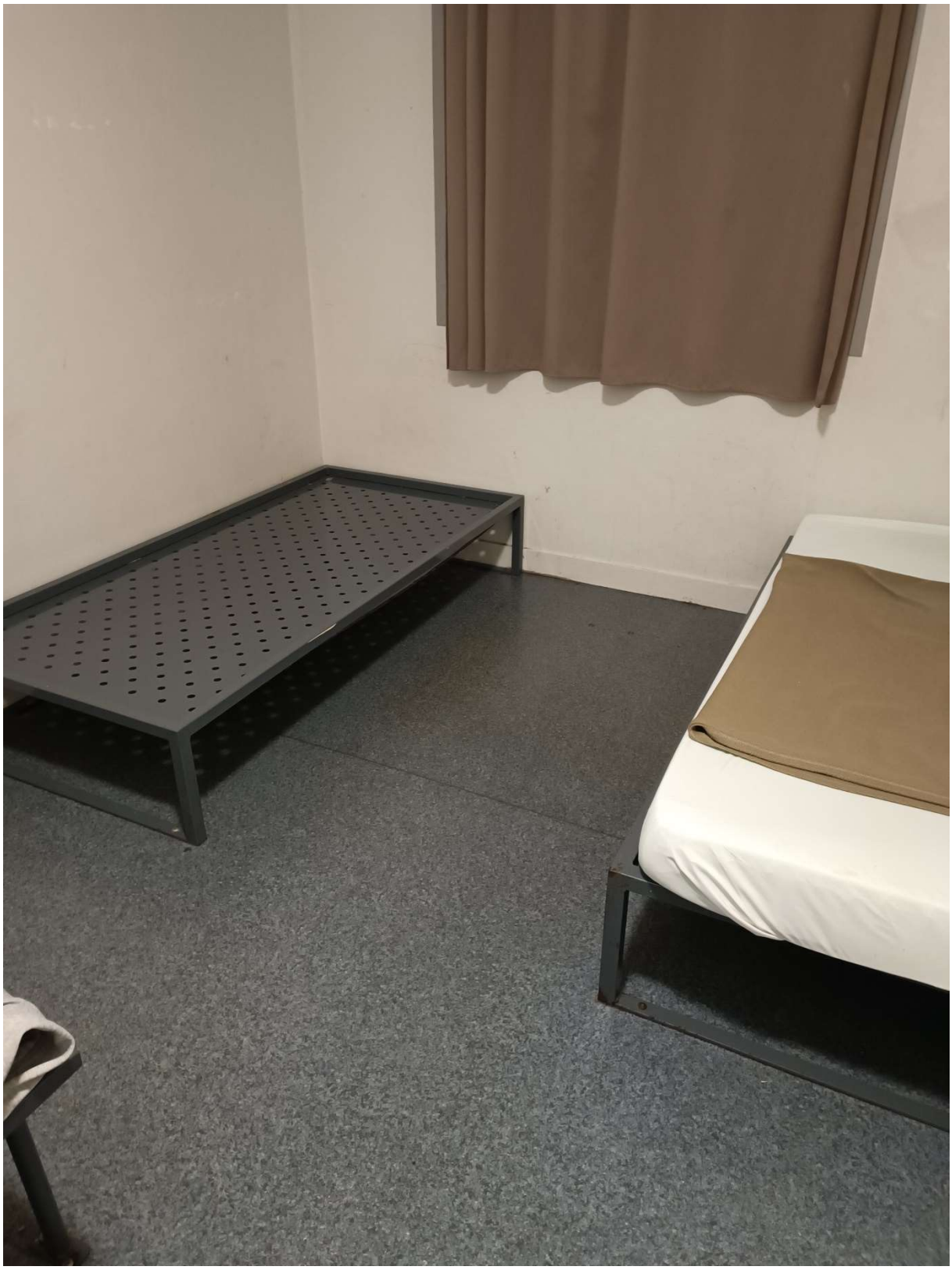



*Tout au long de la visite, il est recommandé de prendre des photos des lieux.*

*Tout au long de la visite, il est recommandé de prendre des photos des lieux.*

*Tout au long de la visite, il est recommandé de prendre des photos des lieux.*

*Tout au long de la visite, il est recommandé de prendre des photos des lieux.*

*Tout au long de la visite, il est recommandé de prendre des photos des lieux.*

*Tout au long de la visite, il est recommandé de prendre des photos des lieux.*

*Tout au long de la visite, il est recommandé de prendre des photos des lieux.*

*Tout au long de la visite, il est recommandé de prendre des photos des lieux.*

*Tout au long de la visite, il est recommandé de prendre des photos des lieux.*

*Tout au long de la visite, il est recommandé de prendre des photos des lieux.*

*Tout au long de la visite, il est recommandé de prendre des photos des lieux.*

*Tout au long de la visite, il est recommandé de prendre des photos des lieux.*

*Tout au long de la visite, il est recommandé de prendre des photos des lieux.*

*Tout au long de la visite, il est recommandé de prendre des photos des lieux.*

*Tout au long de la visite, il est recommandé de prendre des photos des lieux.*

*Tout au long de la visite, il est recommandé de prendre des photos des lieux.*

*Tout au long de la visite, il est recommandé de prendre des photos des lieux.*

*Tout au long de la visite, il est recommandé de prendre des photos des lieux.*

*Tout au long de la visite, il est recommandé de prendre des photos des lieux.*

*Tout au long de la visite, il est recommandé de prendre des photos des lieux.*

*Tout au long de la visite, il est recommandé de prendre des photos des lieux.*

*Tout au long de la visite, il est recommandé de prendre des photos des lieux.*

*Tout au long de la visite, il est recommandé de prendre des photos des lieux.*

*Tout au long de la visite, il est recommandé de prendre des photos des lieux.*

*Tout au long de la visite, il est recommandé de prendre des photos des lieux.*

*Tout au long de la visite, il est recommandé de prendre des photos des lieux.*

*Tout au long de la visite, il est recommandé de prendre des photos des lieux.*